

Composition du comité électoral consultatif de l'université du Mans

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article D.719-3 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ n°25-007 du 13 février 2025 portant sur la recevabilité des candidatures au renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université par voie électronique (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ n°25-011 du 14 mars 2025 portant sur la proclamation des résultats afférents au renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université par voie électronique (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans, et notamment l'article 12.5, adoptés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 - délibération n°2017-10-12-81.

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1- Composition du comité électoral consultatif

- **Membres de droit :**
 - La présidente ou son représentant ;
 - Le directeur général des services ou son représentant ;
 - Le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
 - Le directeur des études et de la formation ou son représentant ;
 - La responsable du service des affaires générales et juridiques ou son représentant ;
 - Le représentant désigné par la rectrice d'académie.
- **Membres représentant les personnels et les usagers :**

Collège A :

- Adrien PELAT - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Pascal LEROUX - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 ».

Collège B :

- Françoise DENIS - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Axelle FAURE-FERLET - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 ».

Collège BIATSS :

- Vincent BLIN - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Sébastien CHOPLAIN - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 » ;
- Nicolas BOISSE - Liste « UNSA ».

Collège Usagers :

- Danyel Mehdi MEZITI - Liste « BOUGE TON CAMPUS » ;
- GAZALIOU - « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Rémi BUTTARD - Liste « UNEF ».

ARTICLE 2 - Mandat des membres élus du comité électoral consultatif

Le mandat des membres du comité électoral consultatif s'achèvera à la fin du mandat des membres en exercice du conseil d'administration.

ARTICLE 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr. Il est accessible en cliquant sur ce lien : <https://www.univ-lemans.fr/fr/universite/organisation-et-fonctionnement/instances/actes-reglementaires.html>.

Delphine LETORT

La Présidente
Le Mans Université

Delphine LETORT